



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114787

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations formulées par les masseurs-kinésithérapeutes. Ceux-ci souhaiteraient une meilleure reconnaissance de leur profession. Aussi, ils sollicitent une revalorisation tarifaire, une tarification unique consistant à pratiquer le même tarif quel que soit l'acte réalisé, et une protection de leur diplôme. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114787

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7833

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)